



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 09-26

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal de Roxton Pond a adopté, lors de la séance tenue le 2 juin 2026, le *Règlement numéro 09-26 régissant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais*. Ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro 07-25 portant le même titre.

Ce règlement a notamment pour effet de retirer l'ensemble des dispositions tarifaires prévues au Règlement numéro 07-25 afin de les regrouper dans un règlement distinct portant sur la tarification des biens, des services et des activités de la Municipalité de Roxton Pond. Cette modification s'inscrit dans une démarche d'harmonisation réglementaire visant à centraliser l'ensemble de la tarification municipale au sein d'un seul règlement.

Le règlement comprend désormais, en annexe, des formulaires normalisés, soit le formulaire de demande de permis temporaire et le certificat d'enregistrement annuel, dans le but de simplifier les démarches administratives des citoyens et d'assurer un traitement uniforme des demandes.

Par ailleurs, certaines dispositions ont été reformulées afin d'en faciliter l'application et d'assurer leur conformité avec le *Règlement sur les milieux hydriques* (règlement provincial), entré en vigueur le 1^{er} mars 2026, notamment en ce qui concerne les activités en milieux hydriques ainsi que les exigences relatives à l'utilisation des pesticides et des engrais à proximité de ces milieux.

Ledit règlement est entré en vigueur à la date de sa publication, soit le 8 juin 2026.

Une copie du règlement est déposée au bureau du directeur général et greffier-trésorier, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 901, rue Saint-Jean, Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0.

Le règlement peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité, dans la section des règlements d'urbanisme, à l'adresse suivante : www.roxtonpond.ca.

DONNÉ à Roxton Pond, province de Québec, ce 9 juin 2026.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jean Bourret